

# ACTION URGENTE

## BANGLADESH. NOUVELLES ARRESTATIONS DE TRAVAILLEURS-EUSES MIGRANTS

Les autorités bangladaises ont arrêté 32 travailleurs-euses migrants rentrés au Bangladesh après avoir été expulsés de Syrie, portant le nombre total d'arrestations arbitraires à au moins 370 depuis le 4 juillet 2020. Ces 32 personnes ont été arrêtées en Syrie alors qu'elles tentaient de gagner l'Italie et d'autres pays européens. Elles sont rentrées au Bangladesh le 13 septembre 2020, après que le gouvernement syrien a commué leurs peines d'emprisonnement. Au Bangladesh, elles ont été arrêtées pour avoir « terni l'image du pays » en participant à des activités illégales, mais aucune preuve crédible des faits qui leur sont reprochés n'a été apportée. Leur arrestation et leur détention violent les obligations du Bangladesh découlant du droit international relatif aux droits humains, notamment du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Elles doivent être libérées immédiatement, à moins qu'elles ne soient rapidement inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

**M. Asaduzzaman Khan, député**  
Ministre de l'Intérieur  
Ministry of Home Affairs  
Bangladesh Secretariat  
Dhaka-1000, Bangladesh  
Fax : +88 02 9347290  
Courriel : [minister@mha.gov.bd](mailto:minister@mha.gov.bd);  
Cc : [minister@probashi.gov.bd](mailto:minister@probashi.gov.bd)

Monsieur le Ministre,

Je suis vivement préoccupé-e par les arrestations répétées de travailleurs-euses migrants qui rentrent au Bangladesh. La détention arbitraire de **32 travailleurs-euses migrants rentrés au pays** depuis la Syrie le 28 septembre 2020 porte le nombre de ces arrestations de travailleurs migrants revenant de pays comme le Koweït, Bahreïn, le Qatar et le Viêt-Nam, à au moins 370 depuis le mois de juillet dernier.

Dans chaque cas, la police les a accusés d'avoir « terni l'image du pays » en se livrant à des activités illégales à l'étranger. Le tribunal de première instance de Dacca a accédé à la demande de la police de les détenir jusqu'à ce qu'elle puisse déterminer la nature de leur infraction, sans demander de préciser les charges ou les preuves pesant sur eux.

L'arrestation et la détention de ces personnes en l'absence de preuve crédible d'une quelconque activité illégale commise sur le territoire du Bangladesh violent les engagements du pays à l'égard du droit international relatif aux droits humains, notamment l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), qui interdit les arrestations et détentions arbitraires et protège le droit à la liberté.

Cette décision constitue non seulement une violation flagrante de leurs droits humains, mais elle fait aussi abstraction du fait que les travailleurs migrants sont un élément vital de l'économie du Bangladesh, qui a totalisé 15,3 milliards d'euros de transferts de fonds au cours de l'exercice budgétaire 2019-2020. Réserver un tel traitement à ces personnes est une injustice compte tenu de leur dur labeur et ternit l'image de votre gouvernement aux yeux de la communauté internationale.

**Aussi je prie instamment votre gouvernement d'inculper sans délai chacun de ces travailleurs et travailleuses d'une infraction prévue par la loi bangladaise en veillant à ce que les garanties d'une procédure régulière soient respectées, ou bien de les libérer immédiatement, conformément aux obligations de votre pays découlant du droit international relatif aux droits humains.**

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération,

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les autorités bangladaises ont envoyé derrière les barreaux au moins 370 travailleurs et travailleuses migrants revenus au Bangladesh depuis le 4 juillet 2020. Les dernières victimes de ces détentions arbitraires sont 32 travailleurs bangladais incarcérés le 28 septembre. Ils ont été arrêtés en Syrie alors qu'ils tentaient de se rendre en Italie, en Grèce et dans d'autres pays européens par l'intermédiaire de recruteurs. Le gouvernement syrien a commué leurs peines de prison en raison de la pandémie de COVID-19 et les a envoyés au Liban. Arrivés au Bangladesh le 13 septembre, ils ont passé deux semaines en quarantaine. Ensuite, la police les a envoyés en prison.

Amnesty International s'est procurée des exemplaires des demandes inquiétantes déposées par la police auprès du tribunal de première instance de Dacca, concernant la détention de ces travailleurs-euses jusqu'à ce qu'elle puisse déterminer la nature de leur infraction. La police affirme qu'ils ont « terni l'image du pays » en se livrant soi-disant à des activités illégales à l'étranger et pourraient commettre des infractions au Bangladesh à l'avenir. Il est à déplorer que le tribunal de première instance de Dacca ait accédé à ces requêtes de la police, sans demander quelles charges précises pesaient sur ces personnes, en violation du droit international relatif aux droits humains et notamment de l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP).

L'arrestation de ces 32 travailleurs-euses s'inscrit dans le cadre d'une pratique inquiétante déployée depuis le 4 juillet, lorsque la police a envoyé en prison 219 travailleurs bangladais – 141 revenant du Koweït, 39 de Bahreïn et 39 du Qatar – pour les mêmes motifs. Le 21 juillet, la police a placé en détention 36 travailleurs migrants revenant du Qatar, expliquant qu'ils pourraient participer à des vols, des conflits familiaux ou des actes de terrorisme s'ils étaient remis en liberté. Le 1<sup>er</sup> septembre, elle a envoyé en prison [81 travailleurs migrants bangladais qui étaient rentrés du Viêt-Nam](#) et deux autres revenus du Qatar, pour des motifs et des accusations similaires.

Tous ces travailleurs-euses migrants ont été placés en détention au titre de l'article 54 du Code de procédure pénale, qui permet aux policiers d'arrêter quelqu'un s'ils ont des « raisons de soupçonner » que cette personne est impliquée dans un acte illégal commis à l'extérieur du territoire national.

Shahin, 28 ans, a travaillé au Liban comme tailleur pendant quatre ans. Son père, Liton Borhania, 50 ans, a déclaré à Amnesty International qu'il a versé 500 000 takas bangladais (environ 5 100 euros) à des recruteurs pour faciliter le voyage de Shahin au Liban en février 2015. Depuis lors, Shahin, aîné d'une fratrie de cinq frères et une sœur, aide à subvenir aux besoins de la famille, notamment pour les dépenses du foyer et les frais de scolarisation de ses plus jeunes frères et sœurs.

Beaucoup de Bangladais-e-s deviennent victimes de traite en essayant de trouver un emploi bien rémunéré à l'étranger, surtout dans les pays du Golfe. Ils sont exploités par des trafiquants d'êtres humains qui leur promettent un emploi stable et bien rémunéré, puis par des employeurs qui les payent mal et les font travailler énormément en les menaçant de les envoyer en prison pour séjour illégal (voir le document d'Amnesty International intitulé [COVID-19 makes Gulf countries' abuse of migrant workers impossible to ignore](#), 30 avril 2020).

Des militant.e.s des droits humains au Bangladesh ont déclaré qu'en arrêtant ces travailleurs-euses qui ont déjà purgé leur peine à l'étranger ou subi une expérience traumatisante après avoir été exploités par des trafiquants d'êtres humains, c'est le gouvernement bangladais lui-même qui ternit l'image du pays.

**LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS :** anglais  
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE :** 25 novembre 2020  
Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE :** [\[https://www.amnesty.org/fr/documents/asa13/3010/2020/fr/\]](https://www.amnesty.org/fr/documents/asa13/3010/2020/fr/)